Le vannage du Glacis en sursis ?

Saint-Saëns. Le Syndicat mixte des bassins versants de l'Arques souhaiterait, entre autres, installer une passe à poissons. L'ouvrage pourrait modifier l'actuel vannage et le moulin que les propriétaires voudraient sauvegarder.

Réunion de diverses personnalités pour l'étude des travaux au Glacis à Saint-Saëns. (Photo PN)

Pour se mettre en conformité avec les normes européennes sur la « continuité écologique », la commune de Saint-Saëns doit réaliser des travaux sur le vannage du Glacis, situé près des établissements Farcy. *« Ces travaux ne seront possibles qu'après l'acquisition d'un terrain appartenant à l'indivision Farcy/Sahut »*, précise la maire Karine Hunkeler qui ajouté que cette réalisation consiste à répartir l'eau du canal du moulin et le bras droit de la rivière La Varenne et ainsi favoriser la remontée des poissons.

Une première réunion a eu lieu à la mairie le 15 décembre 2019. Devant une forte pression du Syndicat mixte des bassins-versants de l'Arques, les familles Farcy et Sahut ont organisé une rencontre avec les intéressés la semaine dernière. Xavier Batut, député, présente cette réunion : *« Nous sommes là pour des échanges avec les propriétaires pour un problème du vannage du Glacis et en conséquence du débit de la rivière. L'objectif est de préserver et protéger les moulins et ainsi développer l'hydraulique. Saint-Saëns, qui compte cinq moulins, serait en capacité de fournir de l'électricité à cent cinquante voire deux cents foyers. En Seine-Maritime, nous devons nous servir de l'eau. »*

Un atout régional à préserver

Didier Fillâtre, président de l'association de défense et de sauvegarde des moulins normands-picards, défend : *« L'hydraulique est une transition vers une énergie propre : ainsi les moulins, notre patrimoine, seront préservés et restaurés. Des moyens financiers seraient utiles pour améliorer l'état de la biodiversité de nos rivières, dont nos moulins sont les sentinelles. Notre association contribue au Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Normandie pour favoriser l'hydroélectricité sur notre territoire et remettre à l'honneur cette filière localement. »* Christian Sahut, installé au moulin depuis 1974, demande des éclaircissements sur cet ouvrage : *« Favoriser le bras droit de la rivière aura-t-il pour conséquence des inondations en aval de la Varenne en cas de fortes pluies ? Des sommes importantes sont-elles engagées ? Les résultats seront-ils à la hauteur ? Je suis ici depuis quarante-six ans et à cette période, les poissons étaient présents. Aujourd'hui, aux premières pluies les eaux sont boueuses, de couleur marron : la qualité de l'eau s'est dégradée. Balancer des tonnes de béton dans le lit de la rivière pour la réalisation de cet ouvrage n'est pas écologique. C'est quoi, le but ? Ce n'est pas de casser les retenues d'eau qui va améliorer la qualité de l'eau. Changer le débit d'une rivière peut avoir des conséquences importantes pour les autres riverains en aval, qui se servent de leur droit d'eau pour faire tourner des turbines. Pourquoi ne pas rassembler tous les propriétaires de moulins plutôt que de les prendre individuellement ? Nous voulons des garanties et des études approfondies avant la vente du terrain. »*

GOURNAY-EN-BRAY

Une pétition envoyée au ministre

L'association gournaisienne « Des ailes pour L » demande au ministre de l'Économie et des Finances d'accepter sa reconnaissance d'intérêt général. Pour cela, une pétition a été lancée mercredi sur le site change.org (http://chng.it/Mp8gCbDYkH) à destination de Bruno Le Maire. *« Notre objectif est d'atteindre cinq cents signatures »*, explique Estelle Taverne, la grand-mère de Lola, après avoir signé. Hier jeudi à la mi-journée, la pétition avait déjà atteint la barre des 830 signatures.

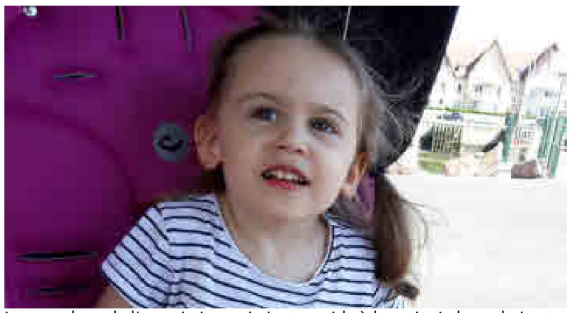
Les membres de l'association qui vient en aide à la petite Lola souhaitent qu'elle soit reconnue d'intérêt général. (Photo d'archives PN)

Une maladie trop « récente »

« Nous sommes en colère, car notre première demande de reconnaissance d'intérêt général nous a été refusée. Le motif étant que notre association ne concerne pas assez de personnes », précisent les parents de la petite fille atteinte d'une maladie génétique rare du métabolisme, appelée « Tango 2 ».

« Cette maladie n'a été reconnue qu'en 2016 par la communauté médicale. Il existe cent cas dans le monde, dont une vingtaine en France. Le fait que Tango 2 soit une maladie "récente" fait que la recherche est aujourd'hui la seule alternative pour traiter et accompagner celles et ceux qui en souffrent », poursuivent les parents de la petite fille. *« Sans la reconnaissance d'intérêt général, nos donateurs ne peuvent pas défiscaliser une partie de leurs dons »*, ajoutent les parents sur la pétition. Et pourtant, l'association *« a déjà réalisé grâce à eux en février 2020 un premier don de 25 000 € à la cellule du professeur de Lonlay pour financer ses recherches à l'hôpital Necker. En février 2021, un deuxième don de 25 000 € va être réalisé »*. Ils concluent : *« Sauver ne serait-ce qu'une vie devrait être considéré d'intérêt général. »*

RAPHAËL MOURY

EN BREF

NEUFCHÂTEL-EN-BRAY

Annonces paroissiales

Messes dominicales à Neufchâtel-en-Bray : **samedi 16 janvier** à 18 h et **dimanche 17 janvier** à 11 h 15. Messes en semaine : vendredi 15 à 16 h 30, lundi 18 à 18 h, mardi 19 à 9 h 30 et jeudi 21 janvier à 18 h.

Cotisations des jardins ouvriers

En raison de l'épidémie de Covid-19, les jardins ouvriers de Neufchâtel-en-Bray ne tiendront pas d'assemblée générale. L'encaissement des cotisations se fera à la cabane des Jardins ouvriers les **samedis 16 et 23 janvier** de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Après ces dates, il se fera auprès de M. Datour, au jardin.

GOURNAY-EN-BRAY

Don du sang

Le **jeudi 28 janvier**, l'Établissement français du sang (EFS) organise une collecte de sang à la salle des fêtes, rue Jacques-Brel, à Gournay-en-Bray.

Uniquement sur rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr. La collecte se déroulera sur la journée de 11 h à 13 h et de 15 h à 19 h. Pour donner son sang, il faut être âgé(e) de 18 à 70 ans, peser au moins 50 kg et être muni(e) d'une pièce d'identité. Toutes les mesures barrières sont mises en place.

GAILLEFONTAINE

Inscriptions à l'école

Les inscriptions des enfants nés en 2018 et 2019 à l'école maternelle de Gaillefontaine pour la rentrée de septembre 2021 se feront uniquement sur rendez-vous en raison de la crise sanitaire et du plan Vigipirate. Elles se tiendront de 16 h 40 à 18 h, lundi 18, mardi 19, jeudi 21 et vendredi 22 janvier.

La prise de contact avec l'école se fait par courriel (0762503h@ac-rouen.fr) en proposant 2 ou 3 possibilités (Date et heure : 16 h 40 ; 17 h ; 17 h 20 ou 17 h 40). La directrice Murielle Mallet vous confirmera le rendez-vous définitif. Se munir du livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile. L'école doit établir une liste des enfants qui seront scolarisés en septembre 2021 le plus précisément possible.